

PLUi de Montoir-de-Bretagne : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 26 janvier 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Montoir-de-Bretagne (Loire-Atlantique) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 16 décembre 2025. Il délimite 57 zones, dont 30 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 26 janvier 2026.

- Le PLUi de Montoir-de-Bretagne s'applique dans sa version du 16 décembre 2025 ; nous publions 3 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 57 zones : 30 urbaines (U), 2 à urbaniser (AU), 12 agricoles (A) et 13 naturelles (N).
- Sur les 199 communes de la Loire-Atlantique dont nous publions le document, Montoir-de-Bretagne occupe le rang 146 par le nombre de zones délimitées : 26 zones de moins que la médiane du département (83 zones).
- 615 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Montoir-de-Bretagne depuis 2013, pour 689 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	57 zones
Zones urbaines (U)	30 zones
Zones à urbaniser (AU)	2 zones
Zones agricoles (A)	12 zones
Zones naturelles (N)	13 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE (CARENE)
Version du	16 décembre 2025
Partition GPU	DU_244400644
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_244400644/2dec1b2a3615553d5d5270d201fe734/244400644_reglement_20251216.pdf
Règles extraites	3 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Montoir-de-Bretagne

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme,
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	Phénomène lié à l'atmosphère, Risque industriel,
Dernier événement reconnu, commencé le	4 reconnaissances
Péril de la dernière reconnaissance	Transport de marchandises dangereuses, Engins de guerre
	28 février 2010
	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/44-loire-atlantique/montoir-de-bretagne-44103>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Montoir-de-Bretagne : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Plans de prévention des risques naturels approuvés
Plans de prévention des risques technologiques approuvés
Potential radon
Base GASPAREX extraite le

0 plan
2 plans
Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines
Nomenclature des zones à urbaniser

UAb3, UAc, UBa1, UBa3, UEa1, UEa2a, UEa3, UEa4, UEc, UEe1, UHa3a, Ula, UJ, UQa2, UQb, UVa
IAUB3, IAUBa1

Situation administrative

Code INSEE
Code postal
Intercommunalité
Département
Région

44103
44550
CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
Loire-Atlantique
Pays de la Loire

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026
Zones délimitées — 28 septembre 2026
Zones délimitées — 2 septembre 2026

57 zones
57 zones
57 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Trignac (4,1 km)
Saint-Malo-de-Guersac (4,4 km)
Donges (6,3 km)
Saint-Nazaire (8,3 km)
Saint-Joachim (8,7 km)
Besné (9,1 km)
Saint-André-des-Eaux (11,9 km)
La Chapelle-des-Marais (14,4 km)
Pornichet (14,6 km)
Prinquiau (11,5 km)
La Chapelle-Launay (13,5 km)
Lavau-sur-Loire (14,8 km)
Campbon (16,1 km)
Corsept (8,0 km)
Saint-Brevin-les-Pins (8,9 km)
Crossac (9,1 km)
Bouée (17,9 km)
Savenay (17,9 km)

58 zones
54 zones
73 zones
186 zones
73 zones
27 zones
58 zones
38 zones
91 zones
50 zones
73 zones
15 zones
77 zones
46 zones
165 zones
105 zones
21 zones
85 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/44-loire-atlantique/montoir-de-bretagne-44103>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.